



Syndicat National des Instituteurs, Professeurs des Ecoles et PEGC  
Syndicat de la Fédération Syndicale Unitaire  
34, Espace Mendès France - 36000 CHATEAURoux  
02.54.07.61.39 - mail : [snu36@snuipp.fr](mailto:snu36@snuipp.fr) - site : <http://36.snuipp.fr>

CAPD du 18 Mai 2018 :

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Cette CAPD est un rendez-vous important pour la profession car elle concerne la grande majorité des écoles et près d'un tiers des enseignant-e-s du département qui ont participé au mouvement. De nouvelles équipes vont se former dans la perspective de préparer la prochaine année scolaire. Pour le SNUipp-FSU, la mutation des collègues ne doit ni être prise à la légère ni être le seul résultat d'un travail de machine ou d'experts de la mutation. Le travail des services de l'Inspection est conséquent, celui des élu-e-s du personnel est lui aussi nécessaire. Mais pour un respect des règles et de l'équité de traitement nous devons être attentifs à tout. Penser pouvoir vérifier 1 000 vœux exprimés par 300 enseignants sans qu'il y ait quelques scories est illusoire.

Le respect des règles, la transparence et l'équité de traitement sont les raisons de notre présence dans cette instance comme dans toutes les instances où, représentants des personnels, nous défendons nos conditions de travail et la qualité du service public.

**Ces instances qui sont aujourd'hui menacées par le gouvernement Philippe qui sous prétexte de modernisation entend simplifier, c'est à dire se débarrasser des lieux du dialogue social de proximité à l'image de ce qui a été fait dans la loi travail.**

**Cette représentation-là, nous la défendrons. La profession peut nous faire confiance.**

Au SNUipp-FSU, la confiance n'est pas un leurre comme à la rue de Grenelle où le ministre Blanquer après l'avoir déclamée dans ses vœux la dévoile aujourd'hui à sens unique.

Sa politique vise à déposséder les professionnel-les de la conception de leur métier pour donner les priorités à sa lubie des neurosciences. Les conséquences de ces choix scientistes sont de vouloir imposer 9h de maths et 9h de français pour les formations en circonscription l'an prochain.

A l'opposé de ces formations pré-formatées par le ministère, nous défendons des formations adaptées aux besoins des enseignant-es par des IEN et des CPC ayant une marge de manœuvre. Nous les encourageons d'ailleurs à s'exprimer sur ce sujet. La confiance du ministre, c'est l'installation de la promotion au mérite.

**Nous défendons le principe d'enseignant-es concepteurs-trices de leur métier**

**afin de s'adapter à l'hétérogénéité des élèves pour viser la réussite de tous.**

Rejeter le projet de suppression de 120 000 emplois pour réclamer la création d'emplois statutaires nécessaires au développement des missions du service public, peser sur le rendez-vous salarial de juin pour exiger une réelle amélioration du pouvoir d'achat des fonctionnaires, voilà en quelques mots les enjeux de notre prochaine journée d'action . Nous refusons la casse organisée de la Fonction Publique, l'abandon des valeurs et des principes d'égalité, de solidarité et de justice sociale. Il est urgent de faire front collectivement, tous types de personnels confondus. C'est, parmi d'autres, sur ces questions que la FSU et le SNUipp, appellent à la mobilisation générale le 22 mai.

Enfin, sur l'objet même de cette CAPD, l'organisation du mouvement départemental, nous souhaitons redire notre désaccord profond quant à l'organisation d'une seule et unique saisie de vœux. Plusieurs autres départements de notre académie fonctionnent tous avec deux saisies de vœux, gage supplémentaire de transparence pour tous les collègues participant à la seconde phase. De même, nous réitérons notre demande pour la suppression de vœux zone.

Dans l'Indre cette année, 292 participants, 63 maintiens soit 20% et 64 sans affectation donc 20% également.

60% des collègues ayant participé au mouvement ont une affectation, ce qui est plutôt mieux que les années précédentes.

A l'issue de cette première phase du mouvement, il ne reste pas moins de 7 postes de direction, sans doute que ces postes deviennent moins attirants qu'ils n'ont été, il faut dire que l'accumulation des préconisations diverses, l'empilement des applications à utiliser, la suppression des aides administratives, ne poussent pas vers ce type de fonction. Nous sommes sans aucune nouvelle du protocole d'allègement des tâches administratives des directeurs d'école et nous le regrettons.

### **TEMPS PARTIELS :**

Certains de nos collègues, font le choix de travailler à temps partiel, décision qui n'est pas facile à prendre dans le contexte économique que nous connaissons.

Il ne s'agit pas d'une solution de confort mais bien d'assumer la charge de travail qui incombe à leur fonction en dehors des heures de classe.

Cette initiative est généralement la seule alternative permettant de tenir le coup tout au long de l'année mais aussi sur le long terme, pour assurer une carrière de plus en plus longue.

Ce sont des collègues qui sont capables de prendre de la distance face aux difficultés croissantes rencontrées dans notre métier et qui tentent de privilégier un équilibre entre temps consacré au travail et vie personnelle.

C'est un choix où la qualité de vie prime sur les revenus. Ainsi lors d'un refus par l'administration de la quotité demandée, les collègues acceptent par dépit une autre quotité, même si celle-ci ne correspond pas à leurs besoins.

Le SNUipp demande à l'administration de prendre conscience des conséquences de la restriction croissante de l'obtention de la quotité souhaitée réellement par les collègues.

Le SNUipp s'oppose à ce que les contraintes budgétaires priment sur les conditions de travail et de vie des enseignants, il demande que les quotités demandées soient accordées.

### **ACCES A LA HORS CLASSE :**

Nous n'avons à ce jour pas toutes les informations relatives au nombre de promouvables à la hors classe.

### **INEAT/EXEAT :**

Après une phase informatisée affichant des résultats toujours décevants, nous voici à la phase des ineat/exeat. Le SNUipp/FSU demande que tout soit fait pour favoriser les INEAT/EXEAT et permettre à chaque personnel concerné d'obtenir satisfaction. Il est important de faciliter ce mouvement complémentaire et de pouvoir satisfaire le plus grand nombre afin de ne pas plonger certains personnels dans des situations insupportables entraînant notamment des séparations de familles.